syngenta

Caisse de pensions Syngenta

Vue d’ensemble de l’exercice 2022

Rapport de la gérance

Pour les caisses de pensions, 2022 a été une année de placement extrêmement difficile. Le rendement global de la plupart des caisses de pensions suisses a été d'environ –10 % (indice CS des caisses de pensions suisses –10,1 %, baromètre UBS des caisses de pensions –9,6 %). Les marchés obligataires ont souffert des attentes inflationnistes plus élevées et de la hausse des taux d'intérêt nominaux. Les marchés des actions ont été affectés par le déclenchement de la guerre en Ukraine, par la politique monétaire plus restrictive de la plupart des banques centrales et, plus tard dans l'année, par la montée des craintes de récession. Les placements immobiliers indirects n'ont pas échappé à cette tendance et ont terminé l'année en territoire fortement négatif. Poussées par la hausse des prix de l'énergie, les matières premières ont en revanche enregistré un rendement positif réjouissant. Le rendement théorique typique des caisses de pensions suisses de 1,5 % à 2,5 % n'a de loin pas été atteint et le taux de couverture technique de la plupart des caisses de pensions a nettement baissé l'année dernière. La Caisse de pensions Syngenta n'a pas pu échapper à ces évolutions et a terminé l'année de placement 2022 avec un rendement négatif de –8,5 %. Fin 2022, le taux de couverture était de 109,6 %.

En 2020, le Conseil fédéral a adopté le message sur la réforme de la prévoyance professionnelle (2e pilier) et a transmis au Parlement les propositions concernant les modifications de la loi LPP. Après plus de deux ans de délibérations, les deux chambres du parlement suisse ont adopté la réforme de la prévoyance professionnelle au printemps 2023. L'objectif principal, à savoir la baisse du taux de conversion légal, ainsi que l'adaptation de la prévoyance professionnelle à un monde du travail moderne, est atteint avec la réforme. Le minimum légal est enfin adapté à l'augmentation de l'espérance de vie et réduit ainsi la redistribution injuste des actifs vers les retraités. En intégrant les travailleurs à temps partiel, les petits revenus, le 2e pilier est modernisé. Les mesures d'amortissement décidées dépassent toutefois l'objectif fixé, car des «mesures de compensation» sont également prévues pour les salariés, pour lesquels il n'y a absolument rien à compenser. Cette redistribution étrangère au système est injuste, mais au moins limitée dans le temps et dans son ampleur. La réforme de la LPP n'est certes pas un chef-d'œuvre, mais elle va dans la bonne direction. Si l'on rejette cette réforme, il faut être conscient de l'alternative : les partis de gauche vont probablement exiger une extension de l'AVS (1er pilier), car seule une telle extension peut, selon eux, résoudre les problèmes de la prévoyance vieillesse. Dans le 1er pilier, les actifs et les employeurs actuels financent les retraités actuels. La redistribution y est particulièrement marquée et peu transparente. Dans les caisses de pensions en revanche, on épargne en principe pour soi-même. Il y a certes des subventions aussi dans le 2e pilier, mais dans l'AVS, les redistributions du haut vers le bas et des jeunes vers les vieux sont beaucoup plus faciles à cacher et à maximiser. C'est pourquoi les partis de gauche s'engageront toujours pour une extension de l'AVS et combattront le système des caisses de pensions. Le référendum contre la réforme de la prévoyance professionnelle a déjà été lancé par les syndicats et les partis de gauche et les électeurs suisses pourront probablement se prononcer sur les propositions de réforme au printemps 2024.

Le Conseil de Fondation de la Caisse de pensions Syngenta a déjà relevé le défi de l'allongement de la durée des rentes et a introduit au 1.1.2022 un nouveau modèle de rente durable. Avec cette décision, la Caisse de pensions Syngenta a posé les jalons suffisamment tôt et est bien positionnée pour faire face aux défis futurs.

Juan Carlos Fernández
Gérant

Organes de la Fondation

Conseil de Fondation – mandat du 1er juillet 2018 au 30 juin 2022 resp. mandat du 1er juillet 2022 au 30 juin 2026

Conseillers(ères) de Fondation	Suppléant(e)s
Représentation des salarié(e)s	
Bossert Tobias (à partir du 06.2022)	Bossert Tobias (à partir du 07.2022)
Bieri Peronnik (à partir du 07.2022)	Bieri Peronnik (jusqu'au 06.2022)
Coquoz Serge, Vice-Président (à partir du 07.2022)	Burri Manuela
Favre Sylvain	Dollinger Daniel (jusqu'au 06.2022)
Geiser Davina	Ferrin Dominique (jusqu'au 06.2022)
Gendre Yannik (à partir du 07.2022)	Finocchiaro Agrippino (à partir du 07.2022)
Gsell Bettina (jusqu'au 06.2022)	Gendre Yannick (jusqu'au 06.2022)
Sneiders Luc, Vice-Président (jusqu'au 06.2022)	Gsell Bettina (à partir du 07.2022)
Stoessel Sébastien (à partir du 07.2022)	Schütz Mathieu
Représentation des employeurs	
Nocera Daniele, Président	Bugnon Pascal
Kälin Patrick (à partir du 07.2022)	Kälin Patrick (jusqu'au 06.2022)
Künzi Sylvain (à partir du 07.2022)	Nistler Christian
Peter Markus	Hemeryck Filip
Suter Sandra (jusqu'au 06.2022)	
Vock Elisabeth	
Widmer Markus	

Commission de placement
Nocera Daniele, (Président) conseiller de Fondation
Geiser Davina, conseillère de Fondation
Bieri Peronnik, conseiller de Fondation
Nistler Christian, suppléant au Conseil de Fondation, conseiller interne en placements
Scherer Hansruedi, contrôleur des placements
PPCmetrics AG, Zurich
Rudigier Silvia, contrôleur des placements
PPCmetrics AG, Zurich
Fernández Juan Carlos, Gérant

Autorité de surveillance
BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB)
Eisengasse 8, 4001 Bâle

Organe de contrôle
PricewaterhouseCoopers AG
St. Jakobs-Strasse 25, 4002 Bâle

Expert en prévoyance professionnelle
Wiedmer Matthias, Libera AG
Stockerstrasse 34, 8022 Zurich

Gérance
Fernández Juan Carlos

Placements

Les marchés des capitaux en 2022

Avec l'année 2002 (éclatement de la bulle internet) et l'année 2008 (crise des marchés financiers), l'année de référence 2022 fait partie des pires de l'histoire récente des marchés des capitaux. L'élément déclencheur a été une résurgence de l'inflation largement inattendue et longtemps sous-estimée. Alors que les risques liés aux prix n'avaient pas joué un rôle important sur les marchés des capitaux depuis de nombreuses années, les Etats-Unis et l'Europe ont même connu temporairement des taux d'inflation à deux chiffres au cours de l'année sous revue, ce qui n'était plus arrivé depuis les années 70. La politique monétaire extrêmement expansive menée depuis la crise financière est sans doute le moteur sous-jacent de la résurgence de la pression à la hausse des prix. La guerre en Ukraine et la forte hausse des prix des matières premières (en particulier de l'énergie) qui en a résulté ont également eu un effet haussier sur les prix. La pression sur les coûts des entreprises a également fait craindre un effondrement des bénéfices des entreprises, qui ne se sont toutefois que partiellement réalisés.

Les banques centrales ont été contraintes d'augmenter rapidement et fortement les taux d'intérêt en raison de l'inflation naissante. Par exemple, la banque centrale américaine FED a progressivement augmenté le taux d'intérêt à court terme de près de zéro à plus de 4 % en 2022. La hausse des taux d'intérêt à court terme a également entraîné une forte hausse des taux d'intérêt à plus long terme et donc, simultanément, une baisse des cours des obligations. La forte hausse des taux d'intérêt a également été un poison pour d'autres catégories de placements comme les actions et l'immobilier. Les futurs revenus de dividendes et de loyers sont désormais actualisés avec des taux d'escompte plus élevés, ce qui entraîne une baisse des valorisations des marchés des actions et de l'immobilier.

Structure des placements au 31.12.2022

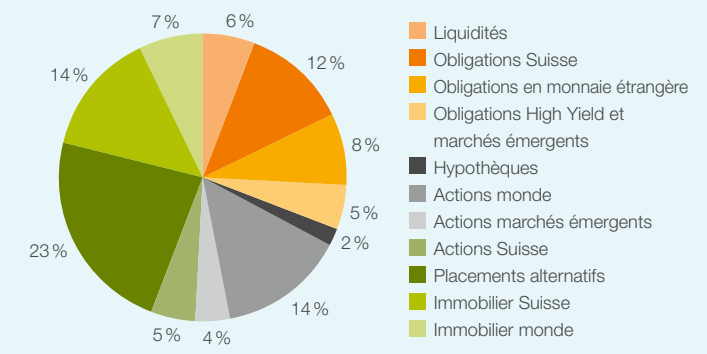

Au cours de l'année de placement, la diversification du portefeuille n'a donc guère fonctionné, car les corrélations de presque toutes les catégories de placement (liquides) tendaient vers un. La hausse des taux d'intérêt a entraîné des corrections d'évaluation pour presque tous les placements. Toutefois, de nombreux placements alternatifs ont pu échapper aux baisses de cours (en partie aussi en raison de leur caractère illiquide).

Les marchés des actions n'ont pas été épargnés par la poussée inflationniste, les fortes hausses des taux d'intérêt et le contexte géopolitique, et ont réalisé leur plus mauvaise performance annuelle depuis la crise financière de 2008. Les actions mondiales et les titres suisses à dividendes ont perdu à peu près autant (environ 17 %), tandis que les actions des pays émergents ont été encore un peu plus malmenées (près de –20 %). Les chiffres de performance des placements à revenu fixe étaient également d'un rouge profond. Le Swiss Bond Index (SBI), souvent utilisé, a perdu environ 12 % au cours de l'année sous revue, et les obligations mondiales ont baissé encore davantage. Le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans était d'environ 1,5 % fin 2022, alors qu'il était encore tout juste négatif en début d'année. Après de nombreuses années de hausse des cours, les fonds immobiliers et les actions cotées n'ont pas échappé à la hausse des taux d'intérêt. La hausse des taux d'intérêt a entraîné aussi une correction des agios moyens des fonds immobiliers, qui sont passés d'un peu plus de 40 % en début d'année à environ 14 % à la fin de l'année sous revue. La correction des prix des fonds a été considérable, avec une moyenne de –15 %. Toutefois, pour la première fois depuis de nombreuses années, les valorisations des fonds immobiliers semblent à nouveau plus attractives en raison

du net recul des agios. Seuls les marchés des matières premières, notamment ceux de l'énergie, se sont maintenus au cours de l'année de placement, car ils ont profité de la pénurie due à la guerre.

Stratégie et activité de placement

Durant l'année sous revue, la commission de placement a maintenu l'allocation en actions légèrement en dessous de la pondération dans l'indice de référence stratégique de 25 %, ce qui s'est avéré avantageux en raison de la correction du marché des actions. En outre, l'achat tactique d'ETF d'indices d'actions lors de baisses de cours, suivi d'une vente après la reprise, a permis d'obtenir une contribution positive. Les placements en titres à revenu fixe (obligations) ont également été légèrement sous-pondérés par rapport à la stratégie à long terme, car la commission de placement considérait les obligations comme relativement peu attrayantes. Ce positionnement s'est également avéré correct. En ce qui concerne l'immobilier, les placements dans des fondations de placement (non cotées) en Suisse ont encore été légèrement augmentés. Dans le domaine des placements alternatifs, les gains ont été réalisés dans les matières premières après de fortes hausses de cours. Grâce à de nouveaux appels de capitaux des gestionnaires d'infrastructures, la part des placements en infrastructures a augmenté pour atteindre environ 7 % de l'allocation de la fortune. La commission de placement considère les investissements en infrastructures comme attrayants en raison de leurs caractéristiques : ce sont des placements réels, ils offrent une protection contre l'inflation et fournissent des flux de trésorerie intéressants. Ces dernières années, la Caisse de pensions Syngenta a obtenu d'excellents rendements dans cette catégorie de placement.

Résultats des placements

La Caisse de pensions Syngenta a clôturé l'année 2022 avec un rendement des placements de –8,5 %. Comme on gagne, on perd : En 2021, le rendement était aussi de 8,5 %, mais à l'époque avec un signe positif. Selon le baromètre des caisses de pensions UBS, le rendement moyen des caisses de pensions suisses était de –9,6 % en 2022. La performance de placement supérieure à la moyenne de la part de la Caisse de pensions Syngenta était essentiellement due à l'allocation comparativement élevée aux placements alternatifs qui, avec +3 %, se sont révélés stables en valeur dans un contexte global négatif. Les matières premières, le private equity et le private debt, l'infrastructure ainsi que les hedge funds ont affiché des rendements positifs. La performance du portefeuille de hedge funds en particulier, avec +3 %, a été très satisfaisante dans le contexte d'une forte correction des marchés des actions et des obligations.

Classe d'actifs	Pondération Ø	Rendement
Obligations / Liquidités	33 %	–11 %
Actions	24 %	–18 %
Immobilier	21 %	–6 %
Placements alternatifs	22 %	3 %

Evolution de la performance des placements

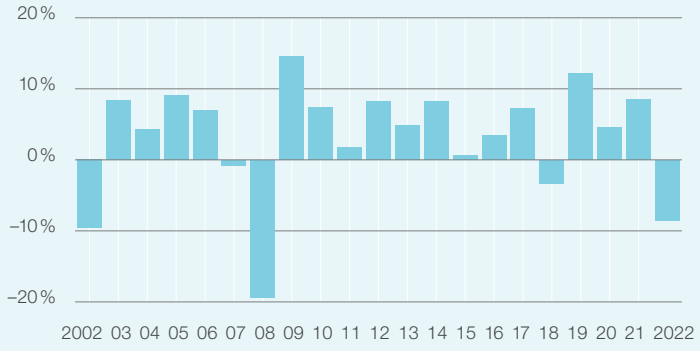

Bilan

Actif en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Liquidités	138'072'031	199'677'834
Créances	17'957'135	17'209'577
Compte de régularisation actif	14'000	14'000
Actions	642'467'777	782'600'939
Obligations	707'497'322	780'274'017
Immobilier	597'974'032	639'255'914
Placement alternatifs	660'096'392	627'199'788
Prêts hypothécaires	45'781'921	50'234'784
Couverture des risques de change (currency overlay)	21'477'777	10'228'429
Total Actif	**2'831'338'386**	**3'106'695'281**

Passif en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Dettes	13'591'895	16'390'069
Passifs transitoires	1'565'161	1'606'768
Capital de prévoyance assurés actifs	1'166'151'011	1'046'517'284
Capital de prévoyance rentiers	1'341'979'600	1'341'199'600
Provisions techniques	62'081'100	160'891'119
Réserve de fluctuation de valeurs	245'969'620	458'749'441
Capital de fondation/Excédent des produits	0	81'341'001
Total Passif	**2'831'338'386**	**3'106'695'281**

Structure des classes d'âge au 31.12.2022

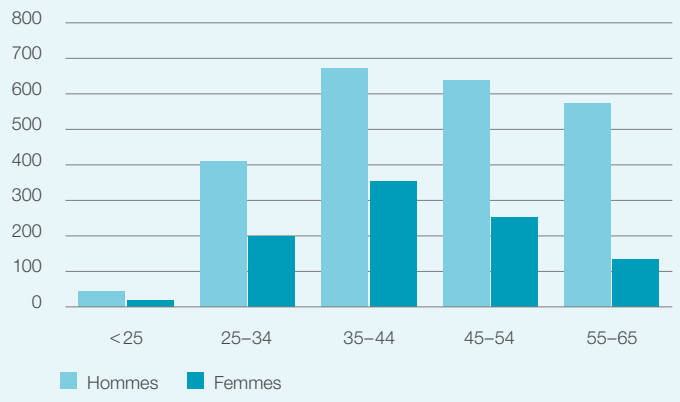

Engagements de la Caisse de pensions

Avec les réserves techniques, le capital de prévoyance des assurés actifs et celui des retraités constituent le capital de prévoyance total, ce qui correspond pour l'essentiel aux engagements de la Caisse de pensions. Le capital de prévoyance des assures actifs représente la somme de tous les avoirs des assurés dans le plan de retraite. A la fin de l'année 2022 le capital de prévoyance total des assurés actifs était de CHF 1'166 millions, dont CHF 292 millions pour l'avoir de vieillesse selon la LPP c'est-à-dire la partie obligatoire de la prévoyance. Cela montre clairement à quel point les prestations surobligatoires servies par la Caisse de pensions Syngenta sont élevées.

Le capital de prévoyance des retraités est calculé tous les ans par des méthodes actuarielles et doit suffire à tout moment pour assurer les rentes garanties et les payer à vie. Les paramètres qui déterminent le calcul du capital de couverture permettant de financer les rentes en cours sont l'espérance de vie statistique (future durée de versement de la rente) et le taux d'intérêt technique (rémunération future des capitaux des rentiers).

L'espérance de vie est déterminée â partir de relevés statistiques dans ce que l'on appelle les bases techniques. La Caisse de pensions Syngenta utilise depuis 2021 les bases techniques LPP 2020 de générations. Le taux d'intérêt technique est fixé par le Conseil de Fondation et est de 1%. En raison de la réduction du taux d'intérêt technique à 1%, une part moins importante du produit des placements est nécessaire pour rémunérer les rentes en cours.

Pour couvrir les engagements en rentes, la Caisse de pensions a dû réserver un capital de CHF 1'342 millions fin 2022. Le nombre des retraités a augmenté de 20 personnes.

Assuré(e)s actifs(ves)	2022	2021
Femmes	956	899
Hommes	2'336	2'257
Total	**3'292**	**3'156**

Bénéficiaires de rentes	2022	2021
Rentes de retraite	1'405	1'385
Rentes d'invalidité	133	130
Rentes de conjoint	212	197
Rentes pour enfants	104	114
Total	**1'854**	**1'826**

Rentes versées en CHF	2022	2021
Rentes de retraite	62'485'364	59'873'184
Rentes d'invalidité	5'541'082	4'771'994
Rentes des survivants	5'925'858	5'417'837
Autres rentes réglementaires	2'043'061	2'315'075
Total	**75'995'365**	**72'378'090**

Evolution du degré de couverture

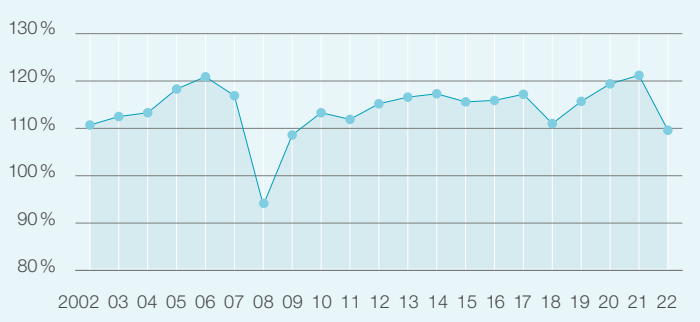

Compte d'exploitation

Compte d'exploitation en CHF	2022	2021
Cotisations ordinaires et autres contributions et versements ponctuels	105'298'168	103'610'086
Prestations de libre passage, remboursements propriété*/divorce	20'680'312	18'275'695
Apports provenant de cotisations et versements ponctuels	125'978'480	121'885'781
Prestations de rentes versées	–75'995'365	–72'378'090
Prestations en capital	–23'314'115	–23'495'335
Prestations de sortie/versements anticipés EPL* et divorces	–35'853'545	–36'647'003
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–135'163'025	–132'520'428
Constitution de capitaux de prévoyance et de provisions techniques	–21'603'708	–154'078'351
Cotisation au fond de garantie	–299'980	–288'614
Résultat net de l'activité d'assurance	**–31'088'233**	**–165'001'612**
Résultat net des placements	–261'475'579	241'725'825
Autres produits	44'355	4'399
Autres charges	–580	–1'613
Frais d'administration	–1'600'783	–1'703'427
Excédent des charges/des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	**–294'120'821**	**75'023'572**
Constitution (-) / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	212'779'821	–3'788'807
Excédent de charges/des produits	**–81'341'001**	**71'234'765**

* EPL = Encouragement à la propriété du logement
(–) Dépenses
(+) Produits

Rémuneration des capitaux de prévoyance

La rémunération des capitaux des assurés actifs et des rentiers, ainsi que les charges administratives doivent être financées à partir des produits générés par la fortune de la Caisse de pensions. La rémunération des capitaux des retraités est fixé avec un taux d'intérêt technique de 1 %. Le taux d'intérêt technique est l'intérêt qui doit être généré à l'avenir en moyenne pour pouvoir faire face aux

engagements prévus au règlement. De ce fait, il représente le produit des placements attendu à long terme. Plus le taux d'intérêt technique est bas et déterminé avec prudence, plus une part moins importante du produit des placements sera nécessaire à l'avenir pour rémunérer les rentes en cours. Le Conseil de Fondation a fixé le taux d'intérêt technique à 1 % à partir du 31.12.2021.

Le taux d'intérêt pour les avoirs de prévoyance des assurés actifs, en revanche, est fixé à la fin de chaque année par le Conseil de Fondation selon le rendement obtenu dans l'année écoulée.

Le Conseil de Fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse des membres actifs à 1,5 % pour 2022. Le taux d'intérêt minimal LPP fixé par le Conseil fédéral était de 1 % pour l'année 2022.

Réserve de fluctuation de valeurs/ Degré de couverture

Le degré de couverture technique de la Caisse de pensions est de 109,6 % à la fin 2022 et il a donc baissé par rapport à l'année précédente (121,2 %) en raison du rendement négatif des placements.

La stratégie de placement exige une réserve de fluctuation de valeurs de 18 % pour viser un degré de couverture de 118 %. Le mode de calcul du degré de couverture, tel qu'il est prévu par la loi, se fonde sur la valeur des engagements selon le bilan. Ce faisant, on escompte le capital de couverture des rentes en cours avec le taux d'intérêt technique de 1 %.

D'un point de vue économique, les engagements sont calculés avec le taux d'intérêt actuel du marché pour les placements sans risques. Ainsi, une évaluation des engagements correspondant aux réalités du marché, conduit à un degré de couverture économique au 31.12.2022 de 113,7 % (année précédente : 111,7 %).

Degré de couverture selon l'art 44 OPP2

Le degré de couverture technique montre à quel pourcentage les engagements d'une caisse de pensions sont couverts par les valeurs correspondantes de sa fortune : 100 % représentent une couverture totale.

Réserve de fluctuation de valeurs

Afin de garantir les engagements, les caisses de pensions sont tenus par la loi de constituer des réserves de fluctuation de valeurs. La réserve de fluctuation de valeurs sert à compenser les pertes de valeur de la fortune sur les marchés financiers. Le montant nécessaire pour la réserve de fluctuation de valeurs se calcule selon une méthode économico-financière. La réserve de fluctuation de valeur aide l'institution de prévoyance à s'acquitter à long terme de ses engagements envers les assurés et les rentiers. Elle contribue ainsi à la stabilité financière du fonds de pension.

Degré de couverture économique

Contrairement au degré de couverture décrit ci-dessous les engagements – c'est à dire les prestations promises – sont escomptés avec un taux d'intérêt correspondant au marché sure une période donnée. Pour obtenir le taux d'intérêt sans risque, on peut se référer aux taux d'obligations de la Confédération.

Evolution des rentes

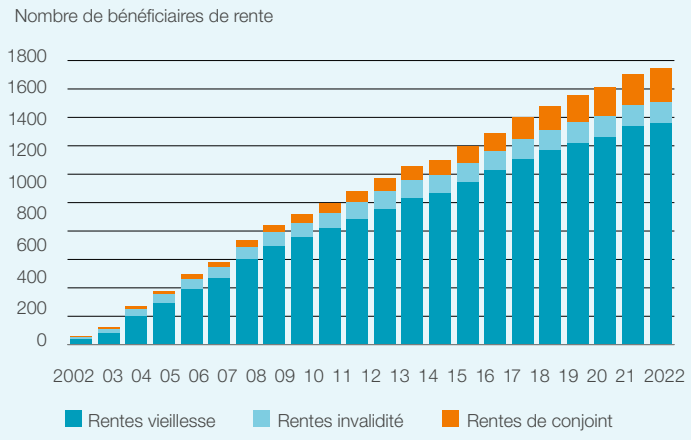

Divers

Exercice du droit de vote

La Caisse de pensions Syngenta a exercé son droit de vote dans les cas mentionnés dans l'ordonnance au printemps 2022 aux assemblées générales des sociétés suivantes et a accepté les propositions des conseils d'administration respectifs :

- Allreal Holding AG
- Epic Suisse AG
- HIAG Immobilien AG
- MOBIMO Holding AG
- PLAZZA AG
- SF Urban Properties AG
- Swiss Prime Site AG
- Zug Estates Holding AG

Frais de gestion de fortune

Les frais de gestion de fortune dans les différents mandats se répartissent en frais directs et frais indirects. Chez les frais directs le gestionnaire de fortune établit une facture à l'intention de la Caisse de pensions. Ces frais sont comptabilisés dans le compte de résultat en tant que charges et sont toujours considérés comme «transparents» :

Dans les produits de placement sous forme de fonds, les frais de gestion sont déjà déduits dans la performance obtenue. Ces placements ne sont considérés comme transparents que si les frais peuvent être présentés avec la méthode de calcul reconnue par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP).

Si un gestionnaire de fortune n'applique pas la méthode de calcul définie par la CHS pour faire état des frais dans son compte annuel, les placements correspondants doivent être caractérisés comme «non transparent», bien que la Caisse de pensions dispose de données détaillées sur la structure des coûts des fonds.

Dans les comptes annuels 2022, le ratio des placements dont les coûts sont déclarés comme transparents est de 98,75 % (contre 98,17 % l'année précédente) et de 1,25 % pour ceux qui sont réputés non transparents, avant tout des placements alternatifs.

A l'occasion de l'approbation des comptes annuels, le Conseil de Fondation décide du maintien ou non des placements qui doivent être présentés comme non transparents. Dans sa décision, il ne se fonde pas seulement sur l'appréciation du coût mais établit aussi le rapport entres les frais et les résultats nets générés.

Portail web

Depuis septembre 2022 le certificat d'assurance mensuel est disponible pour les assurés actifs sur le portail web de la Caisse de pensions Syngenta. Le certificat d'assurance actualisé est disponible sous forme électronique le 25 de chaque mois et peut être imprimé ou sauvegardé à tout moment. En principe, le certificat d'assurance n'est plus envoyé sous forme de papier à l'adresse privée des assurés. Le portail web de la Caisse de pension Syngenta est constamment développé et au printemps 2023, les assurés actifs ont pu effectuer le changement annuel d'échelle de cotisation en ligne via le portail web de la Caisse de pension Syngenta.

Renseignements

Avez-vous des questions au sujet de votre Caisse de pensions ou avez-vous besoin de conseils avisés? N'hésitez pas à nous contacter :

Téléphone +41 61 323 51 17
pensionskasse.info@syngenta.com
www.pensionskasse-syngenta.ch